

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D133

Séance du 28 janvier 2010 - Convocation du 21 janvier 2010

Compte rendu affiché le 5 février 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme LEBAHAR par Mme GLATARD, Mme SORREL-DUNAND par Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mme BROSSARD par Mlle COIN, M. BUFFARD par M. RACHAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Cession de terrain à Sanofi Aventis

Dans le cadre d'un projet d'implantation d'une canalisation le long de son site, la société Sanofi Aventis a constaté qu'une parcelle nécessaire à cette opération appartient à la commune de Neuville-Sur-Saône. La parcelle, cadastrée à la section AD n° 349, est située au Nord/Nord Ouest de l'extrémité Est du site industriel, entre l'entreprise, la voie ferrée et l'avenue Carnot.

Cette parcelle d'une contenance de 3 310 m² est entretenue par l'entreprise en raison de la proximité avec ses installations. Elle est en outre concernée par la proximité des activités industrielles depuis leur apparition sur la zone industrielle (notamment au niveau de Neuville Industrie, Sanofi et les activités industrielles successives constatées sur le secteur).

Le site étant potentiellement pollué, ne présentant pas un intérêt pour la commune, il est proposé de céder à Sanofi Aventis cette parcelle, à charge pour elle d'en assurer le traitement nécessaire.

Un diagnostic de pollution est en cours de réalisation par le Cabinet IMSRN (Ingénierie des **M**ouvements de **S**ols et **R**isques **N**aturels).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande de la société Sanofi Aventis,
- CONSIDERANT à la fois la proximité de la parcelle AD 349 avec des terrains industriels et sa non utilité pour la commune,
- **DÉCIDE de céder, à titre gracieux, à la société Sanofi Aventis la parcelle AD 349 d'une superficie de 3 310 m²,**
- **DEMANDE en contrepartie à l'entreprise d'assurer les frais de notaire inhérents à la procédure et de procéder aux opérations de dépollution éventuelles qui seraient rendues nécessaires pour la pose d'une canalisation industrielle,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 janvier 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/02/2010
- Publication ou affichage le 01/02/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} février 2010
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.